

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 7 (1899)
Heft: 4

Artikel: Documents inédits sur Mme de Warens
Autor: Montet, A. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8994>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOCUMENTS INÉDITS SUR M^{me} DE WARENS

(Suite)

M. Hugonin n'était guère disposé à faire cette course à Chambéry. Avant de répondre à ce sujet, il voulut savoir ce que lui annonceraient d'important les envoyés de sa parente. Comme il les attendait, le 12 mai, M^{me} de Warens, instruite des empêchements qu'il prétextait, lui adressa les lignes qui suivent :

« Je viens d'apprendre par M. De Rovéréa que vos occupations ne vous permettront pas pour le présent de venir jusqu'ici, et que le plaisir que je me faisais d'avance d'avoir l'honneur de vous avoir chez moi sera différé, ce qui me cause une véritable peine et qui m'en causerait bien davantage, si je n'espérais que la présence de M. De Rovéréa ici me fournira la satisfaction de pouvoir vous communiquer par lui quelques particularités, que je ne puis vous écrire et que je ne voudrais confier à personne qu'à vous ou à lui. Je sais que vous avez pour M. De Rovéréa beaucoup d'amitié et de confiance, je n'en ai pas moins que vous à son égard, ainsi vous et moi, au défaut de l'absence, nous pourrons y suppléer de part et d'autre en nous faisant dire réciproquement ce que nous souhaiterions de nous communiquer. Faites-moi donc l'amitié, mon cher neveu, de me faire instruire par l'arrivée de M. de Rovéréa dans ce pays, ici, de toutes les choses que vous jugerez à propos que je sache... Moi de mon côté je ferai de même sur tout ce que j'ai à vous communiquer et par ce moyen nous nous procurerons une satisfaction réciproque, dont nous aurons lieu, peut-être, tous les deux d'être fort contents pour l'avenir. M. De Rovéréa doit se trouver ici au plus tard à la Pentecôte, c'est-à-dire vers la fin de ce mois. Ainsi vous avez le temps de vous aboucher avec lui et de me faire dire tout ce qu'il vous plaira, en attendant que j'aie le bonheur de vous voir ici, ce qui ne sera jamais aussi tôt que je le désire... Ayez la bonté de remettre l'incluse aux Messieurs qui passeront chez vous... »

Vers le milieu du mois, les Messieurs annoncés, venant du Valais et de Bex, se présentèrent chez M. Hugonin. C'étaient M. le châtelain de Quartéry et M. de Rovéréa. Ils n'avaient point encore vu « la baronne », de sorte que le second d'entre eux, en dépit du rôle d'intermédiaire qu'elle voulait lui faire jouer, garda un silence complet sur les motifs de son appel. Il invita seulement son cousin à les accompagner jusqu'à Genève. Là ils rencontraient M^{me} de Warens, qui avait une communication importante à lui faire. M. Hugonin les laissa partir seuls. Aussitôt après arriva un billet du capitaine de Quartéry, écrit de St-Maurice avant que son frère l'eût quitté, et qui manquait ainsi son but de le précéder et de préparer à sa proposition un accueil favorable.

Ce billet était ainsi conçu :

« St-Maurice, le 17 mai (1746).

» Monsieur,

» L'occasion que M^{me} La Tour de Warens me fournit pour
» vous écrire m'est des plus agréables en ce que j'ai l'avantage
» de vous assurer préalablement de mes estimes les plus par-
» faites et de mes inclinations pour une personne de votre
» mérite distingué, dont l'honneur d'une connaissance plus
» étroite fait le but de tous mes désirs. Je goûte par cet endroit
» les plus grands contentements à m'acquitter de la commission,
» qu'elle m'a donnée, de vous engager à être de la partie avec
» nos Messieurs, qui iront à Genève, qu'on a proposé pour
» l'endroit du rendez-vous. L'on y passerait, conjointement
» avec les autres associés, un contrat avec le Chapitre de Sal-
» lenches, en Savoie, pour avoir les fabriques des minières
» qui se trouvent dans leurs juridictions. Elle m'a insinué
» qu'elle a quelque chose à vous dire dont vous tirerez bon
» parti.... J'ai une ferme espérance que M. de Rovéréa et mon
» frère, le vidonde, à leur passage à Vevey, achèveront de
» vous persuader à vous joindre à eux pour faire le voyage
» de Genève, où vous rencontrerez M^{me} De Warens de la
» Tour... »

M. Hugonin apprenait enfin pourquoi sa parente désirait tant lui parler ! Il s'agissait d'adhérer à son entreprise, de passer à

Genève, avec les autres membres, un acte de société, et aussi de substituer cette société à sa fondatrice dans le bail du chapitre de Sallenches. Rien ne nous instruit sur sa première impression. Ce que nous savons, c'est que lorsqu'il revint M. De Rovéréa s'arrêta de nouveau à la Tour et qu'il continua de là sa route sur Bex avec M. Hugonin. Quelques jours après, dans la soirée, ce dernier se rendit à St-Maurice, accompagné d'un des fils de son hôte, pour faire visite à M^{me} de Warens, venue dans la maison du capitaine de Quartéry. Dans leur entretien, elle développa longuement ses projets et ses belles espérances. Elle lui offrit ensuite une part en consentant pour l'arranger, s'il ne pouvait la prendre entière, de lui céder la moitié de la sienne. Fût-il séduit, à première vue, par les perspectives brillantes qu'elle fit miroiter à ses yeux, ou jugea-t-il plutôt à propos de feindre pour ne pas indisposer sa parente, qu'il avait intérêt à ménager ? Toujours est-il qu'il ne refusa pas d'emblée la demande de cette dame. Il se déclara même prêt à aller le lendemain matin avec elle à St-Gingolph, chez un des associés, M. de Rivaz, pour y prendre connaissance du contrat d'association. De là ils devaient se rendre à Chamounix pour y constater *de visu* l'excellence de la concession.

Comme il ne vint pas à l'heure fixée elle le fit chercher à Bex par un express, avec cette petite missive :

« Je n'attends que vous pour partir. Comme vous m'avez promis hier au soir de revenir, je me flatte que vous êtes encore dans les mêmes dispositions. Vous me feriez plaisir de m'accompagner jusques chez M. De Rivaz. C'est pourquoi il serait à propos que vous écrivissiez un mot à ma chère nièce, votre épouse, pour la tirer de peine en attendant votre retour... »

M. de Rovéréa lui fit savoir, par retour du courrier, que son parent avait dû, pour raison imprévue, retourner subitement à la maison. De la Tour-de-Peilz, M. Hugonin excusa lui-même son brusque départ en témoignant son vif regret de n'avoir pu causer plus en détail avec elle de l'affaire et surtout de n'avoir pu examiner celle-ci sur place, ce qui l'empêchait pour le moment de bien juger ses chances d'exploitation. Il lui laissait toutefois entendre que la chose pourrait se faire lors d'une prochaine entrevue.

M^{me} de Warens comprit parfaitement qu'elle n'avait désormais rien à attendre de son côté. A part cette allusion un peu ironique sur le prétexte qu'il lui avait donné : « Vous avez » raison de dire, mon cher neveu, qu'il faut se voir et se parler » pour s'entendre, aussi je passe sous silence ce que j'avais à » vous communiquer jusqu'à ce que j'aie la satisfaction de » vous revoir ¹ », elle ne dit plus mot de cette question des mines dans ses lettres suivantes. Cependant, lorsque la mauvaise marche de ses affaires l'eût brouillée avec ses associés de Suisse, elle mit M. Hugonin au fait de ses déboires en jetant toute la faute sur eux. Ceci en vue de combattre l'effet fâcheux que leurs plaintes ne manqueraient pas de produire sur son correspondant. Elle profita de cette longue lettre pour vanter une fois de plus l'excellence de ses minerais et pour engager son neveu à la cautionner dans une si brillante entreprise. — Mais M. Hugonin partageait moins que jamais de semblables illusions.

Voici les parties les plus intéressantes de cette apologie :

« Chambéry, ce 20 juillet 1747.

» Monsieur,

» Si j'ai tant tardé de répondre à la dernière que vous me faites le plaisir de m'écrire, c'est que je me proposais en même temps de vous faire part des arrangements que je veux prendre au sujet de ma portion de société, que je me trouve avoir avec Messieurs De Quartéry et De Rovéréa, dans l'acensement des minerais du Chapitre de Sallenches, en Chamonix, province du Faucigny ². Vous vous appellerez sans doute que j'avais proposé d'abord d'avoir une portion d'intérêt dans cette affaire de compte à demi avec vous. Comme cette société de vous à moi n'a pas eu lieu parce qu'on me dit que vous ne vous en souciez pas, je pris la portion entière pour mon compte, dans l'intention que si

¹ Lettre du 5 janvier 1747.

² C'était sans doute messire Jérôme de Rossillon de Mont Saint-Jean, doyen de la collégiale de Sallenches, neveu de Mgr. de Bernex, le protecteur de M^{me} de Warens, qui avait procuré à cette dame la ferme de ces mines.

» Dieu bénissait cette entreprise, je rendrais en tout ou en
» partie cette portion reversible à vos enfants, comme étant
» mes héritiers naturels. Lorsque je pris cette portion avec ces
» Messieurs je ne leur déguisai en rien la situation de mes
» affaires. Je leur dis naturellement, qu'ayant essuyé plusieurs
» contretemps dès le commencement de la guerre, je me
» trouvais sans un sol, mais que dans la suite je me proposais
» de prendre certains engagements qui me mettraient à même,
» à ce que j'espérais, de pouvoir être de la partie, pourvu
» qu'ils fissent passer leur quote-part la première ; que je ne
» leur demandais d'autres marques de leur reconnaissance,
» pour leur avoir procuré les plus riches minerais, qui soient
» dans toute la Savoie, que de me donner du temps et qu'ils
» prélèveraient sur les premiers profits ce que je n'aurais pu
» faire. Ces Messieurs promirent tout et en conséquence je fis
» tous mes efforts pour donner de l'activité et de l'émulation
» à leur entreprise. En quoi j'avais si bien réussi que, s'ils
» n'avaient pas fait finir eux-mêmes les travaux, nous verrions
» à présent des profits et tout prospérerait. La crainte qu'ils
» ont eue que les trois associés qui sont de ce côté ¹, et dont
» je suis du nombre, puissent tirer quelque avantage avec
» l'avance de leur argent, dont on leur aurait bien payé
» l'intérêt, les a engagés, ce qui paraît incroyable, à détruire
» leur propre ouvrage. Après quoi ils se plaignent qu'ils ne
» gagnent pas sur l'entreprise. Il est impossible de gagner sans
» travailler. Cependant on a été bien aise de se servir de notre
» industrie et de nos lumières pour commencer, mais on les
» compte pour rien aujourd'hui qu'on n'a plus besoin de nous.
» Je vois bien que ces Messieurs veulent pour eux le morceau
» tout entier et je vous assure, mon cher neveu, que je leur
» aurais déjà passé une cession dans les règles de tout ce que
» je peux y prétendre, si ce n'était la connaissance que j'ai de
» la bonté et de la richesse de ces minerais. Ce qui m'a
» engagé de chercher des fonds pour conserver cette portion
» en faveur de vos enfants ; étant le bien le plus solide et le
» plus gracieux dès que l'établissement sera achevé, ce qui

¹ MM. Borel, Dutremont et elle.

» est l'affaire d'une année de temps dès qu'on voudra tous
» s'entendre et vivre de bonne union. Ce qui ne manquera
» pas de mon côté, ayant préféré de prendre un silence obstiné
» plutôt que de répondre aux invectives mal placées que ces
» Messieurs écrivent sur mon compte. Pour parvenir à avoir
» de l'argent, je suis allée jusqu'à Lyon où j'ai pris des enga-
» gements pour tirer quatre mille huit cents francs, qu'il faut
» que je fournisse pour ma part ¹. Je n'ai cependant pu obtenir
» de m'assurer cette somme que pour la fin de cette année,
» ce qui vaachever de mettre ces Messieurs de mauvaise
» humeur, mais à l'impossible nul n'est tenu. Je vois bien que
» la crainte qu'ils ont de perdre avec moi leurs avances les
» empêche d'avancer ; ce n'est pas le manque d'argent, c'est
» le manque de bonne volonté. Faites-moi le plaisir amicale-
» ment de me marquer tous les raisonnements biscornus qu'on
» fait à ce sujet chez eux. Je suis charmée de connaître à fond
» toute leur mauvaise volonté à mon égard. Je me réglerai
» là-dessus. En me perdant ils perdront le meilleur de leurs
» amis. Le temps ne le leur fera que trop connaître ; mais il
» ne sera plus temps. Marquez-moi aussi si vous ne serez pas
» fâché que je conserve, s'il m'est possible, la portion que j'ai
» avec eux pour vos enfants... J'avais engagé M. Dutremont
» à mener avec lui un des plus habiles hommes de l'Europe
» pour la connaissance des minérais, qui aurait donné bien de
» la satisfaction à ces Messieurs lorsqu'ils l'auraient vu en
» Chamonix. Comme il est encore un peu malade d'une chute
» cela retardera le voyage de ces deux Messieurs jusqu'à ce
» qu'il soit en état de se mettre en chemin ; l'on compte que
» ce pourra être à la fin de ce mois. Comme je ne compte pas
» être du voyage, je chargerai M. Dutremont de parler pour
» moi et me savoir redire le résultat de leur conférence.
» Suivant sa relation et la vôtre je me déterminerai pour
» l'avenir. Je souhaite pour l'avantage de vos chers enfants
» que tout se termine de bonne amitié. Si ces Messieurs con-
» tinuent à prendre le travers sur mon compte, ils se feront
» plus de mal à eux-mêmes qu'ils ne m'en peuvent faire.

¹ Elle les emprunta de M. Perrichon.

» Par bonheur pour moi je ne suis ni n'ai jamais été dans
» la classe des paysans de Bex à qui M. de Rovéréa peut faire
» sentir tout le poids de sa suffisance. Je crois qu'il aurait été
» honorable pour lui de me soutenir et non de chercher à me
» détruire, parce qu'il n'en viendra pas à bout, et qu'il aurait pu
» s'épargner la peine, en écrivant à M. Dutremont, de s'exprimer
» en ces termes :

« Monsieur,

» Je ne sais point au reste ce que M^{me} la baronne De Warens a
» pu vous écrire qui ait dû vous faire de la peine. Si je lui ai fait
» des plaintes, elle en devait prendre sa part, elle qui d'entrée
» s'empara de vingt louis du premier argent remis au sieur Borel¹,
» qui sans doute avait ses raisons pour les lui donner, quoique ce
» fût un argent sacré qui n'était rien moins destiné qu'à payer ses
» dettes. »

» Voilà un style qui en vérité ne saurait qu'exciter ma com-
» passion après la façon dont je parlai à M. Derovéréaz et
» M. Dequartéry pendant leur séjour à Chambéry. S'ils avaient
» eu autant de sentiment que de simples paysans ils m'au-
» raient offert en même temps leur bourse. Ils remportèrent
» tout leur argent chez eux sans me faire la moindre offre de
» service. Je me fis laisser vingt louis de leur argent par le
» sieur Borel et pour n'en avoir de l'obligation qu'à eux-mêmes,
» j'en donnais avis à St-Maurice par le premier ordinaire.
» Comme on ne m'a répondu rien à ce sujet et qu'on en fit
» de grands reproches à M. Borel ; c'est à lui que j'ai rendu
» l'argent, puisque c'est lui qui me l'avait prêté. Je ne leur en
» aurai nulle obligation.

» Il se plaint que le dit Borel leur doit sept à huit
» cents livres. Si l'on compte régulièrement c'est eux qui lui
» doivent et non lui à eux, par les services qu'il a rendu dans
» l'établissement, dont il est récompensé par toutes sortes
» d'injures. Ce n'est pas le moyen de donner du courage et
» et d'inviter à bien faire ceux qui auront l'honneur de les
» servir. Je suis bien aise que vous sachiez de quoi il tourne
» pour que dans l'occasion vous puissiez leur répondre. Je vous

¹ Le chef mineur et actionnaire.

» avoue que je suis blessée au dernier point. Je vous prie de
» me marquer votre sentiment. Suivant votre détermination
» je ferai voir à ces Messieurs que je puis me passer d'eux. Je
» ne sais pas si dans la suite ils pourront aussi bien se passer
» de moi. Je souhaite de me tromper et j'ose avancer hardiment
» que je crois leurs lumières trop bornées en ce genre pour
» faire tout ce qu'ils s'imaginent, sans le secours de personne.
» Il y a vingt-cinq années et plus que l'étude des minerais
» commence à m'être un peu connue. Je me flatte qu'ils
» auraient dû me conserver pour leur avantage, quant même
» je n'aurais pas eu le sol. Si j'avais été chargée de faire la
» preuve de leurs minerais à la place de M. Quénec, j'ose
» espérer que j'aurais sû les tirer de l'incertitude où ils disent
» qu'ils sont encore à ce sujet. Je puis vous assurer qu'ils ont
» en mains d'excellentes choses, dont il paraît qu'ils ne veulent
» faire aucun usage que lorsqu'ils seront seuls... »

M^{me} de Warens venait de fermer cette lettre, lorsqu'elle reçut de M. de Rovéréa les lignes suivantes :

« Bex, ce 14 juillet 1747.

» Madame,

» C'est pour avoir l'honneur de vous réitérer ce que M. Dutremont a été chargé de vous aviser, que nous partirons d'ici pour nos mines de Chamonix le 17 de ce mois, au lieu duquel jour nous avons fixé mercredi de la semaine prochaine, 19^{me}. Nous vous prions, M. M. de Quartéry et moi, de le faire savoir à nos associés de France et de Savoie ¹, souhaitant que tous puissent s'y rencontrer. Nous nous flattions en même temps que vous n'attendrez pas, ni MM. du Tremont et Borel, que le procureur auquel nous avons donné charge de vous poursuivre pour vous obliger à fournir vos contingents, exécute sa commission. Nous espérons aussi que le dit Borel restituera ce qu'il nous a pris et que, par ces moyens, nous ne perdrions pas toute une campagne, dont une partie est déjà passée, par ce défaut. »

¹ Les associés paraissent avoir été à cette époque au nombre de huit. M^{me} de Warens, le châtelain et son frère le capitaine de Quartéry, M. de Rovéréa, M. de Rivaz, M. Dutremont, Borel, chef mineur intéressé, et peut-être M. Perrichon.

Comme sa lettre n'était pas encore expédiée, M^{me} de Warens pût encore y ajouter le 21 juillet le post-scriptum ci-après :

« Vous voyez, mon cher neveu, ce que j'ai lieu d'espérer de la reconnaissance de M. de Rovéréa pour lui avoir mis en main une fortune assûrée. Il a eu la cruauté de faire cesser tous les travaux à la fin de l'année dernière, de sa propre autorité, et a défendu à son facteur allemand de reconnaître en rien nos ordres. Après quoi, il se plaint que les travaux ne se font pas. S'il avait voulu laisser les choses sur le pied où nous les avions établis, nous aurions aujourd'hui dix mille écus de bénéfice. Réponse prompte, je vous prie, et, si vous êtes sage, vous marquerez à M. de Rovéréa votre juste indignation de ses procédés à mon égard. Je vois bien qu'il veut absolument une caution pour le montant de ma portion, qui est de 4,800 livres : si vous voulez l'être, vous ne risquerez que de gagner et je vous passerai de suite une reconnaissance de compte à demi pour vous et vos enfants, et la dite somme se prélèvera sur les premiers profits, car je ne veux pas qu'il vous en coûte rien et je vous chargerai de ma procuration, si cela vous fait plaisir, pour la régie de la portion entière. C'est la meilleure affaire que vous puissiez entreprendre, que je ne remettrais jamais à d'autres de compte à demi qu'à votre refus... »

M. Hugonin fût-il aussi sage que l'entendait M^{me} de Warens ? Témoigna-t-il à M. de Rovéréa une juste indignation au sujet de ses procédés vis-à-vis de cette dame ? Nous en doutons, car, de ce qui reste de sa correspondance, on peut conclure qu'il n'éprouvait qu'une médiocre confiance pour les talents industriels de sa tante. Cela se comprend lorsque l'on songe qu'il était parfaitement instruit de la chute de la fabrique de Vevey, peu propre à assurer son bon renom sur ce point. Cependant, il s'estima obligé de tenter quelque chose pour arrêter la brouille et écrivit à M. de Rovéréa, lui demandant la version de sa partie de même que les conditions que celle-ci posait pour un rapprochement.

Il reçut de lui la réponse ci-après :

« Bex, le 9 août 1748.

» Monsieur et très cher cousin,

» Si M^{me} de Warens ne s'était pas si intimement liée avec
» ceux qui n'en voulaient qu'à notre argent, tenez-vous pour
» assuré qu'elle n'aurait jamais été recherchée de ma part, ni
» peut-être de M. de Quartéry, nonobstant le sujet légitime
» que nous avons de nous faire avoir raison. Et ce n'est pas
» sans peine, principalement par la considération de ma cou-
» sine, votre épouse, que je me suis prêté aux démarches que
» nous avons faites. Mais il fallait, ou tout abandonner et
» souffrir notre perte avec ces gens là, ou que M^{me} de Warens
» fut mise de la partie.

» Pendant que nous avons laissé faire paille des sommes
» d'argent que nous avons seuls fournies, ce n'était que fla-
» teries continues de sa part et nous n'avons pas plus tôt
» ouvert les yeux et voulu mettre en ordre les affaires de la
» fabrique qu'elle s'est servie de toutes sortes de reproches,
» d'invectives et de menaces, croyant nous intimider. Vous
» voyez qu'elle vous écrit et qu'elle continue sur le même ton
» de notre prétendue insigne ingratITUDE. Comme elle nous a
» si souvent écrit qu'elle avait bien voulu nous cordre par
» préférence cette fortune et ce Pérou à d'autres personnes,
» qui lui faisaient d'autres conditions, je vous prie de lui
» écrire que je suis prêt à perdre deux mille livres de Savoie
» des argents que j'ai actuellement déboursé pour cette fabrique
» si elle trouve quelqu'un qui me rembourse le surplus en se
» mettant à ma place. Que je la lui abandonnerais en la meil-
» leure forme qui se puisse, avec ma part de tous les effets et
» les minerais tirés, dont tout est en dépôt sur les lieux. Et
» quoique je n'aie pas vu MM. Quartéry depuis quelque temps
» j'oserais assurer qu'ils lui feront les mêmes conditions.

» Ce qui a le plus étonné ces Messieurs et moi, dans la
» conduite irrégulière de cette dame au sujet de nos affaires,
» c'est le parti qu'elle a pris à cor et à cri contre nous
» pour Borel, ce voleur, qui ne s'est pas contenté d'emporter
» une partie de nos argents, mais nous a, outre cela, porté
» dans ses comptes quantité d'articles pour avoir été payés,

» lesquels il n'a jamais acquittés. Dont il se découvre souvent
» des nouveaux, pour lesquels nous sommes harcelés de façon
» que cela n'a pas de fin. Nous n'avons du reste aucune nou-
» velle de l'état de notre procès, que ces Messieurs n'auraient
» pas manqué de me communiquer. Je ne sais pas même le
» nom de notre procureur... »

Sitôt qu'il eut reçu cette lettre de M. de Rovéréa, M. Hugonin s'empressa de répondre à celle de M^{me} de Warens. De la prochaine lettre de cette dernière, datée de Chambéry, le 12 septembre 1747, ressort pour nous que non seulement il s'était acquitté de la commission dont son cousin l'avait chargé pour elle, mais qu'il avait aussi exprimé l'opinion que sa tante n'était pas sans tort vis-à-vis de ses associés. M^{me} de Warens fut fâchée de ce blâme. Elle lui écrivit la lettre que nous venons de commenter et dont voici les principaux passages:

« Monsieur et cher neveu,

» J'ai trouvé votre chère lettre qui m'aurait remplie de
» consolations par le plaisir de recevoir de vos chères nou-
» velles, si je n'avais eu la douleur de remarquer que vous
» vous êtes laissé persuader à ce qu'on vous a dit sur mon
» compte. Dieu m'est témoin que je n'ai jamais eu de pareille
» idée et qu'au contraire, j'ai été portée d'un zèle sincère
» pour tout ce qui peut intéresser la satisfaction de ces
» Messieurs, à qui je désire avec empressement la meilleure
» fortune dans leur entreprise. C'est un pur mésentendu qui
» est cause que leur ouvrage ne va point. Si je leur ai écrit
» en faveur du sieur Borel, c'est que je sentais que cet
» homme leur était nécessaire et qu'ils auraient dû conserver
» et Borel et Pomier le fondateur. La perte de ces deux hommes
» a fait périr leur entreprise; j'en suis au désespoir. Si ces
» Messieurs veulent se défaire de cet établissement, qu'ils me
» donnent une commission par écrit de leur chercher quel-
» qu'un pour les remplacer; je le ferai sans aucun intérêt
» que le plaisir de les servir. Vous pouvez, en assurance,
» leur promettre de ma part que pourvu qu'on m'envoie une
» permission par écrit, signée par eux, de leur chercher
» d'honnêtes gens pour mettre en leur lieu et place et les

» relever de tous leurs engagements, je le ferai. Et si je
» réussis, ils me donneront pour ma peine ce qu'il leur plaira.
» Si je ne puis, ils ne perdront pas un sol. Mais s'il fallait
» faire le rabais des épingle qu'ils ont données au Chapitre,
» je passerais outre...

» ...Je vous dirai, mon cher neveu, entre vous et moi, que
» c'est le meilleur parti que ces Messieurs puissent prendre,
» attendu que je ne leur vois aucune disposition, ni aux uns
» ni aux autres, pour soutenir et faire aller comme il faut
» cette entreprise, qui demande de grands soins, beaucoup
» d'intelligence et la présence du moins d'un des associés,
» qui ait les lumières et les connaissances nécessaires pour
» mettre tout cela en valeur. Accordez-moi, mon cher neveu,
» une réponse prompte... »

Mis au fait des nouvelles offres de leur associée, MM. de Rovéréa et de Quartéry ne prirent pas celles-ci au sérieux. Ils connaissaient maintenant le peu de crédit dont jouissait M^{me} de Warens et jugeaient ainsi qu'il lui serait impossible de trouver à leur place d'autres bailleurs de fonds. Dans ces conditions, le plein pouvoir qu'elle demandait aurait pour seule conséquence de suspendre le procès en cours. C'était sans doute ce qu'elle désirait ? Malgré sa prière d'une prompte réponse, M. Hugonin négligea de l'instruire de l'accueil fait à sa proposition, ensorte qu'elle se vit obligée d'insister dans une seconde lettre, écrite le 23 décembre 1747. en ces termes :

« Je vous serai bien obligée si vous vouliez vous donner la
» peine de me marquer les dispositions de M. de Rovéréa et
» de M. de Quartéry, au sujet de notre entreprise des mines
» de Chamonix. Je me propose de les voir à Genève dans le
» courant du mois de mai prochain. J'espère que nos disputes
» finiront dès qu'il y aura de l'argent comptant sur jeu. J'ai
» éprouvé la force du proverbe : « Point d'argent, point de
» Suisses ». Ce n'est pas de ma nation que je dois attendre
» des grâces. Ne leur témoignez rien de ce que je vous écris,
» s'il vous plaît. Servez-moi d'ami seulement en leur faisant
» connaître qu'il est de leur intérêt, comme il est vrai, que
» nous vivions tous en bonne paix. Cela leur fera plus d'hon-
» neur qu'un procès au Sénat. »

(A suivre.)

A. DE MONTET.